

192,7 millions d'euros : c'est le montant des amendes infligées jeudi par l'Autorité de la concurrence à onze producteurs de produits laitiers pour une entente sur les prix des produits vendus sous des marques de distributeurs entre 2006 et 2012. Faisait notamment partie de ce cartel le producteur icaunais [SENAGRAL:705580108] / T : 03.86.97.40.40 (siège à Jouy). Ce dernier, qui a été le deuxième à donner l'alerte, après que Yoplait a révélé l'existence du cartel, a vu son amende réduite à 46 M€, contre un montant initial prévu de 101,3 M€. Senagral était à l'époque des faits une filiale commune de Senoble et Agrial dédiée aux yaourts et fromages frais en MDD pour le marché français. Agrial détient aujourd'hui la totalité du capital.